

UN LIBRARY



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

OCT 1 - 1980



Distr.
GENERALE
A/35/422
23 septembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 48 g) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Etude détaillée sur les mesures propres à accroître la confiance

Rapport du Secrétaire général

1. Par sa résolution 34/87 B du 11 décembre 1979, l'Assemblée générale a décidé d'entreprendre une étude détaillée sur les mesures propres à accroître la confiance et a prié le Secrétaire général d'effectuer cette étude avec l'assistance d'un Groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, nommés par lui sur une base géographique équitable. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe d'experts lors de sa trente-cinquième session et un rapport final lors de sa trente-sixième session.
2. En application de la résolution 34/87 B, le Secrétaire général a nommé un Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures propres à accroître la confiance, qui a tenu sa première session du 8 au 11 avril 1980 et sa deuxième session du 20 juillet au 1er août 1980. Par une lettre datée du 1er août 1980 et adressée au Secrétaire général, le Président du Groupe a présenté un rapport sur l'état d'avancement des travaux, dont le texte est reproduit en annexe au présent document.

ANNEXE

Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures
propres à accroître la confiance

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Lettre d'envoi	3
Plan de l'étude sur les mesures propres à accroître la confiance	6

LETTRE D'ENVOI

Le 1er août 1980

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous présenter ci-joint un rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures propres à accroître la confiance, dont les membres ont été nommés par vous en application de la résolution 34/87 B adoptée le 11 décembre 1979 par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session.

Ont été nommés les experts suivants :

M. Leopoldo Benites
Ambassadeur (Equateur)

M. Frank Boaten
Ambassadeur (Ghana)

Mme Busba Bunnag
Deuxième Secrétaire (Thaïlande)

M. O. N. Bykov
Directeur adjoint de l'Institut d'économie
mondiale et de relations internationales
(Union des Républiques socialistes soviétiques)

M. Franz Ceska
Directeur au Ministère fédéral des
affaires étrangères (Autriche)

M. Charles C. Flowerree
Ambassadeur (Etats-Unis d'Amérique)

M. Kamanda Wa Kamanda
Ambassadeur (Zaïre)

M. Ion Nicolae
Conseiller au Ministère des affaires
étrangères (Roumanie)

M. Nobunasa Ohta
Haut fonctionnaire à l'Agence de la
défense (Japon)

M. Hugo Palma
Ambassadeur (Pérou)

/...

M. Gerhard Pfeiffer
Ambassadeur (République fédérale d'Allemagne)

M. Esko Rajakoski
Ambassadeur (Finlande)

M. P. M. Roberts
Ambassadeur (Canada)

Colonel Milan Stembera
Ministère fédéral de la défense nationale
(Tchécoslovaquie)

Le Groupe a tenu sa première session à l'Office des Nations Unies à Genève du 8 au 11 avril 1980 et sa deuxième session du 29 juillet au 1er août 1980 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Tous les experts ont pris part à la première session, à l'exception de M. Leopoldo Benites, empêché.

A la deuxième session, l'ambassadeur Pracha Gunakasem, désigné par le Gouvernement thaïlandais et nommé par vous, a remplacé Mme Bunnag comme expert du Gouvernement thaïlandais. M. Frank Boaten, ambassadeur du Ghana, et M. Charles C. Flowerree, ambassadeur des Etats-Unis, ont été représentés respectivement par M. Nelson Dumevi et M. David Clinard.

Le Groupe a demandé à l'ambassadeur Gerhard Pfeiffer (République fédérale d'Allemagne) d'assumer les fonctions de président du Groupe.

Le Groupe a tenu 14 séances officielles ainsi que des consultations officieuses au cours desquelles il a examiné la portée de l'étude et ses principaux éléments, ainsi que son propre programme de travail et les méthodes à suivre.

Le Groupe a demandé aux experts de soumettre leurs opinions sur des cas particuliers dont ils avaient connaissance et sur les conditions permettant d'instaurer un climat de confiance dans leurs régions respectives.

Le Groupe a convenu d'un plan provisoire pour l'étude, qui est joint à la présente lettre.

Le Groupe a décidé de tenir en 1981 deux sessions de deux semaines chacune, dont la première est prévue provisoirement pour mai à New York et la seconde pour août à Genève.

Le Groupe était assisté dans ses travaux par Mlle Amada Segarra, secrétaire du Groupe et par M. Mats Marling (Suède), consultant.

En ma qualité de Président, j'ai été prié par le Groupe de vous soumettre en son nom le présent rapport sur l'état d'avancement de ses travaux.

L'Ambassadeur,

Président du Groupe d'experts
gouvernementaux sur les mesures
propres à accroître la confiance,

(Signé) Gerhard PFEIFFER

Son Excellence
Monsieur Kurt Waldheim
Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
New York

/...

Plan de l'étude sur les mesures propres à accroître la confiance

I. INTRODUCTION

1. Mandat (résolution 34/87 B de l'Assemblée générale).
2. Composition du groupe et organisation des travaux.

II. GENERALITES

Analyse de la situation internationale actuelle.

Nécessité, pour faciliter le processus de limitation des armements et de désarmement, de prendre des mesures et de suivre des politiques visant à renforcer la paix et la sécurité internationales et à instaurer un climat de confiance entre les Etats, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

III. CONCEPT DES MESURES PROPRES A ACCROITRE LA CONFIANCE

1. Objectifs des mesures propres à accroître la confiance :
 - Améliorer les conditions favorisant la paix et la stabilité;
 - Réduire la méfiance et la crainte;
 - Accroître les possibilités de communication et de coopération;
 - Réduire les risques de conflits armés résultant de malentendus ou d'interprétations erronées et les risques d'attaques par surprise;
 - Contribuer à éliminer les sources de tensions et de conflits;
 - Faciliter les progrès en ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement.
2. Caractéristiques des mesures propres à accroître la confiance.
Mesures concrètes adoptées dans le cadre de politiques et d'accords internationaux appropriés et dont l'application permet d'atteindre les objectifs du processus d'instauration d'un climat de confiance, renforçant ainsi la sécurité des Etats. Mesures qui s'ajoutent, sans pouvoir s'y substituer, aux accords sur le désarmement et à l'acquiescement d'autres obligations internationales.

3. Moyens de parvenir à l'instauration d'un climat de confiance :

- Dispositions visant à réduire les tensions;
- Dispositions visant à faire cesser les conflits armés, notamment par l'intervention de forces de maintien de la paix;
- Moyens en rapport avec l'encouragement à un règlement pacifique des conflits internationaux;
- Moyens liés aux négociations sur la limitation des armements et le désarmement et aux accords permettant leur mise en place et leur application;
- Moyens existant dans le cadre d'autres accords de coopération internationale liés à la sécurité et favorisant l'affermissement d'une paix durable;
- Autres moyens.

IV. EVOLUTION DES MESURES PROPRES A ACCROITRE LA CONFIANCE

- Mesures propres à accroître la confiance figurant dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- Mesures propres à accroître la confiance et aspects de la sécurité et du désarmement figurant dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (procédure de cette conférence et propositions connexes);
- Entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale;
- Mesures propres à accroître la confiance envisagées ou appliquées sur divers continents;
- Mesures propres à accroître la confiance figurant dans des accords bilatéraux.

V. PRINCIPES

- Principes de droit international et buts et principes de la Charte des Nations Unies;
- Principes figurant dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et relatifs au maintien de la paix internationale et à la sécurité des Etats;
- Considérations particulières concernant les mesures propres à accroître la confiance.

VI. APPROCHE

1. Régionale, interrégionale, internationale, mondiale.

Les conditions de sécurité propres à certaines régions influent sur la nature des mesures visant à accroître la confiance; les Etats, dans une région donnée, devraient donc analyser les éléments et les aspects qui déterminent les conditions et les besoins particuliers dans cette région; passage de dispositions régionales à des dispositions internationales et mondiales.

2. Méthodes d'application.

Passage de mesures relativement peu restrictives à des mesures plus restrictives; d'engagements volontaires ou libres à des instruments politiques ou juridiques obligatoires; d'une modération unilatérale à des contraintes réciproques convenues sur une base multilatérale.

VII. TYPES DE MESURES PROPRES A ACCROITRE LA CONFIANCE

Liste indicative et non exhaustive de mesures permettant d'accroître la confiance et que les Etats pourraient prendre en considération. lorsqu'ils décident et négocient certaines mesures propres à favoriser et renforcer la confiance dans leurs régions respectives et dans le monde.

VIII. ROLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

L'Organisation des Nations Unies devrait participer activement au processus visant à identifier, encourager et promouvoir les mesures propres à accroître la confiance. La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait évaluer l'impact sur le désarmement des mesures propres à accroître la confiance et prendre d'autres initiatives de nature à stimuler le processus conduisant à un climat de confiance.

IX. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS
